



ASSOCIATION COUSERANS PALESTINE (09)

16 Avenue d'Aulot
09200 Saint Giron

Tel : 05 61 66 29 14

association.couserans.palestine@gmail.com

site : <http://www.couserans-palestine.fr/>

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100013981028160>

à St Giron, le 26 avril 2023

A l'attention de Madame la députée,

Une proposition de résolution portant sur la reconnaissance du régime d'apartheid à l'encontre du peuple palestinien sera débattue et votée le 4 mai à l'Assemblée nationale.

Ségrégation territoriale et restrictions de déplacement, saisies massives de biens fonciers et immobiliers, expulsions forcées, détentions arbitraires, tortures, homicides illégaux.. aujourd'hui, de nombreuses ONG - dont Amnesty International, Human Rights Watch, ou l'ONG israélienne B'Tselem, considèrent que les conditions sont réunies pour parler d'un régime d'apartheid israélien à l'encontre des Palestiniens.

Au regard du droit international, les conditions à remplir pour pouvoir qualifier un régime d'apartheid sont l'existence d'un régime institutionnalisé d'oppression et de domination systématiques, un régime appliqué à un groupe racial par un autre groupe racial, une intention claire de maintenir le régime ainsi qu'un ou plusieurs actes inhumains tels que décrits par la Convention sur le crime d'apartheid ou le Statut de Rome.

L'Assemblée nationale a reconnu l'État palestinien par un vote sous la présidence de François Hollande en 2014 et le pouvoir en place, qui a l'appui de l'Assemblée, pourrait s'appuyer sur un vote de l'Assemblée nationale pour s'opposer à l'apartheid israélien. Les votes comme celui de 2014 ont pour objectif d'aider l'exécutif à essayer de sortir Israël de cette situation dans laquelle il mène une politique toujours plus dure, du moins à ne pas en être complice. Les valeurs de la France et de son peuple ne devraient pas permettre que l'on soit complices de cela.

Voter pour la proposition de résolution reconnaissant l'apartheid à l'encontre du peuple palestinien le 4 mai est une manière forte de rendre justice et de reconnaître un état de fait. C'est pourquoi l'association Couserans-Palestine, forte de 150 adhérents sur le département, souhaite ardemment que nos députés votent cette proposition de résolution. Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous et vous apporter des compléments d'information si vous le souhaitez.

Je vous remercie de l'intérêt que vous accorderez à notre message.

Pour l'association Couserans-Palestine, les co-président-e-s :

Viviane Baudry

Pierrick Godfrain,

Couserans-Palestine(09) regroupe 150 adhérents du département de l'Ariège, qui agissent :

- Pour l'instauration d'un état palestinien souverain, indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, dans les frontières d'avant la « guerre des six jours », en application de la résolution 242 des Nations Unies ;

- Pour l'application de la résolution 194 de l'ONU pour le droit au retour des réfugiés ;

- Pour établir des liens de solidarité avec le peuple palestinien

Couserans-Palestine (09) agit avec le Collectif BDS 09 (Boycott-Désinvestissement-Sanctions contre Israël) pour que ce pays respecte enfin les résolutions internationales et libère la Palestine